

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



Formation CCTROV

(Anciennement Captav)

Notre centre est habilité pour les espèces suivantes : **BOVINS - OVINS - CAPRINS et PORCINS (Arrêté ministériel du 06 juin 2016).**

Objectifs de la formation

La finalité de la formation est d'acquérir des compétences sur le transport des animaux vivants. Cette capacité est obligatoire dans certaines conditions pour le transport d'animaux vivants : > transport à but économique,
> transport supérieur à 65 kilomètres.

Organisation de la formation

Le CFPPA organise des formations CCTROV en groupe. Les dates prévisionnelles de formation vous seront communiquées sur demande. Le centre peut également être prestataire pour un groupe déjà constitué.

 **TAUX RÉUSSITE 2022 : 100 %**

 **SATISFACTION 2022 : 9/10**
SATISFACTION SUR 3 ANS : 9,2/10

 **CANDIDATS ACCOMPAGNES :**
> 2022 : 12 candidats
> 2021 : 20 candidats
> 2020 : 22 candidats

 **DURÉE**
> Selon espèces transportées de 17 à 20h

 **EFFECTIF**
> 6 à 12 personnes

 **PROCHAINE SESSION**
> Tout au long de l'année
DÉLAIS D'ACCÈS
> Minimum 7 jours après obtention
du financement

 **CONTACT**
> yannick.croisier@educagri.fr
> agnes.faure1@educagri.fr

Programme de la formation

La formation de base (BOVINS, OVINS et CAPRINS) :

- > Elle se déroule sur 2 journées consécutives :
- > Parties théoriques en centre de formation
- > Parties travaux pratiques
- > Évaluation finale

Complément PORCINS :

- > Une demi-journée de pratique supplémentaire de 3 heures est nécessaire
- > Évaluation finale

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA s'appuie sur les exemples et pratiques des participants afin de construire la progression et de favoriser l'échange.

Pré-requis et conditions d'admission

> Il n'y a aucun prérequis pour l'entrée en formation.

Les candidats doivent :

- > Contacter obligatoirement notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFPPA un dossier de candidature (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfppa.cote-st-andre@educagri.fr - 04 74 20 44 66) ; votre demande sera enregistrée et notifiée par mail avec accusé de réception dans les 5 jours ouvrés.

Un formateur vous contactera afin de vérifier la nécessité d'être titulaire du CCTROV, convenir de la date de votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement. Ces démarches peuvent être engagées tout au long de l'année.

Tarifs et conditions financières

- > Environ 30 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, à l'AGEFIP, au plan de professionnalisation des salariés...

Obtention de l'attestation

- > Après réussite du Q.C.M., le centre de formation délivre des attestations de suivi de formation aux stagiaires.
- > Après la formation, chaque stagiaire doit contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.) de son département de résidence afin de faire valider sa Capacité au Transport d'Animaux Vivants.